



Loi d'orientation sur l'avenir de l'école Point de vue des Maisons Familiales Rurales

François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présente, au Conseil des ministres de ce mercredi 12 janvier, la loi d'orientation sur l'avenir de l'École.

Ceux qui militent pour « une école nouvelle » sont déçus. Ceux qui défendent le statu quo sont mécontents. Ceux qui rêvent d'un retour en arrière sont chagrinés. De cette opposition caricaturale, les enfants, les adolescents et les étudiants n'y trouveront indubitablement pas leur compte. Le Gouvernement non plus. Le pays encore moins.

Il y a pourtant des sujets qui mériteraient un large consensus. L'éducation de la jeunesse pourrait être de cela. Mais c'est loin, très loin, d'être le cas.

La loi Fillon comporte, certes, **des mesures intéressantes** –valorisation de la filière professionnelle, simplification des examens, contrat de réussite scolaire, présence accrue des parents à l'école...- mais après le vaste débat qui a mobilisé pendant de longs mois des milliers de personnes, le projet reste bien **en deçà des défis éducatifs** qui avaient été pointés alors.

- Pourquoi, par exemple, ne pas avoir proposé **une véritable rénovation du collège** avec des parcours différenciés en 4^e et 3^e alors que la plupart des personnes intéressées s'accorde à reconnaître que le collège unique ne correspond pas à tous les publics et que la diversité est importante en termes éducatifs pour répondre au plus grand nombre ?

- Pourquoi ignorer, une nouvelle fois, les **classes préparatoires à l'apprentissage** qui sont pourtant fondamentales pour réussir efficacement un diplôme par apprentissage par la suite ?

- Pourquoi maintenir à la fois **une voie professionnelle et une voie technologique** au lycée ? Les familles se perdent dans les dédales des paliers d'orientation. Cette dichotomie ne favorise pas la valorisation de la filière professionnelle.

- Pourquoi ne peut-on pas laisser les équipes enseignantes et les parents décider du **passage d'une section à une autre** ? (très concrètement, après une seconde générale, pourquoi un élève ne peut-il pas s'inscrire en Bac professionnel ?)

- Pourquoi ne pas s'attaquer réellement au **nombre hypertrophié d'options** qui existent dans tous les diplômes techniques (CAP, BEP, Bac professionnel...) et privilégier des fonctions liées à la polyvalence plutôt qu'à la spécialisation ?...

Autant de questions concrètes, parmi d'autres, dont la Nation devra s'emparer prochainement. **Le débat parlementaire à venir peut en être encore l'occasion.**

Mais au delà de ces aspects, il faudra également, un jour, définir **un vrai dessein politique** pour l'école en phase avec la société, une vaste ambition qui clarifie son rôle, construire **un projet partagé** où chacun adhérerait à des idées forces et quelques grands principes comme :

- l'élève, acteur de sa formation,
- la responsabilité éducative des familles,
- le nécessaire apprentissage de la vie en groupe,
- les méthodes de travail à privilégier sur l'accumulation de savoirs,
- la place des enseignants, accompagnateurs de projet,
- et bien d'autres choses encore...

En conséquence, les trois heures de l'option « *découverte professionnelle* » qui sont prévues l'an prochain en troisième laissent beaucoup de jeunes, en 4^e aujourd'hui, sans voix, ce qui n'est pas dans leurs habitudes.

Pour tout renseignement : Patrick GUES

Responsable de la communication à l'Union nationale des Maisons Familiales Rurales

patrick.gues@mfr.asso.fr,

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS - Tél. : 01.44.91.86.86 - Fax : 01.44.91.95.45 –

www.mfr.asso.fr

Présentation simplifiée des Maisons Familiales Rurales

Le mouvement des Maisons Familiales Rurales regroupe 518 associations (65 000 adhérents) réparties de la façon suivante :

- 446 associations locales, établissements de formation,
- 68 associations fédérales départementales ou régionales et 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française,
- 1 Centre National Pédagogique et 1 Union Nationale.

Chaque Maison Familiale Rurale est un établissement scolaire qui propose des formations sur tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS,...). Une Maison Familiale Rurale a pour objectif de former des jeunes ou des adultes, de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie et de favoriser un développement durable du territoire où elle est implantée. Cette « Maison » est gérée par une association dont les membres sont majoritairement des familles mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Les Maisons Familiales Rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifique qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle des formateurs.

Dans une Maison Familiale Rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance -certaines classes sont en stage pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte, environ, 75 places en internat où chacun est connu. Les élèves sont accompagnés par des formateurs qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage,...

Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons Familiales Rurales sont sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (49 000 élèves) ou apprentis dans des formations des ministères de l'Agriculture ou de l'Education Nationale (10 000 pré-apprentis ou apprentis) ou encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (6 000).

Il existe aujourd'hui des Maisons Familiales Rurales dans 32 pays.

L'Union nationale coordonne et oriente les activités du mouvement en France.